



FICHE DE SYNTHÈSE DE L'OFFRE

MARCHE DES PROFESSIONNELS
FÉVRIER 2016

LA MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE & NON EXPLOITANT

LA MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE & NON EXPLOITANT, C'EST QUOI ?

- La **Multirisque Professionnelle** s'adresse au client exerçant une activité professionnelle. Elle permet de protéger ses locaux professionnels en cas de sinistre (incendie, dommage électrique, vol, bris de vitre, événement climatique etc.), et leur contenu ainsi que la Responsabilité Civile de son Entreprise (i.e. les dommages causés à autrui dans le cadre de son activité). Cette offre est composée de deux volets et permet de couvrir le local seul et/ou la Responsabilité Civile. En cas d'interruption de son activité, le client peut également bénéficier d'une protection financière.
- La **Multirisque Non Exploitant** s'adresse au propriétaire d'un local commercial, n'y exerçant pas d'activité, afin de garantir ce local, son contenu et la Responsabilité Civile du fait des locaux.

DETAIL DES GARANTIES

1. La Multirisque Professionnelle

	Mes responsabilités	Mes locaux
Socle de garanties	• RC exploitation • RC Professionnelle	• Incendie, Dommages électriques • Dégâts des eaux • Événements Climatiques • Bris de vitres, vitrines et enseignes • RC liée aux locaux
Options	• Dommages immatériels non consécutifs • RC liée aux véhicules confiés • RC des dirigeants	• Dommages aux aménagements extérieurs • Vol, tentative de vol et vandalisme • Bris de matériel et infection informatique
Packs	Pack Protection Juridique • Protection Juridique • Protection fiscale (option)	Pack Sécurité Financière • Perte d'exploitation • Perte définitive de la valeur vénale (option)
		Pack Mobilité • Dommages aux biens hors des locaux • Garantie Vol (option)

2. La Multirisque Non Exploitant

	Mes locaux
Socle de garanties	• Incendie, Dommages électriques • Dégâts des eaux, événements climatiques • Bris des vitres, vitrines et enseignes • Choc de véhicules • Détériorations immobilières suite à vol ou tentative de vol • RC liée aux locaux
Options	• Dommages aux aménagements extérieurs, • Vol, tentative de vol et vandalisme, • RC Syndic bénévole
Packs	Pack Protection Juridique • Protection Juridique du bailleur
	Pack Sécurité Financière • Indemnisation en valeur à neuf du bâtiment • Remboursement de crédit immobilier • Protection financière production d'électricité • Perte définitive de la valeur du fonds de commerce

LES CIBLES

La cible

Seuls les clients respectant les critères d'éligibilité suivants peuvent souscrire à l'offre:

- **Nombre de personnes: ≤ 5 personnes** (y.c. dirigeant, conjoint collaborateur, travailleur à temps partiel, intérimaire)
- **Surface des locaux (*): ≤ 250 m²**
- **Activité: professions qualifiées de risque simple et maximum 7 activités**

Exemples de professions éligibles (liste non exhaustive): infirmière, coiffeur, médecin, taxi, métier du conseil, esthéticienne, commerce d'alimentation, commerce de détail etc.

L'applicatif de souscription vous indiquera si le client est bien éligible. Au-delà de ces seuils, le risque n'est pas assurable car une visite des locaux par un expert s'impose.

(*) Pour les locaux d'une surface 251-500 m², veuillez contacter le site BPCE APS afin de vérifier l'éligibilité et de finaliser la souscription

Les exclusions

Sont exclus les clients dépassant les critères d'effectifs, de surface et les types de professions suivantes (liste non exhaustive): *métiers du bâtiment (maçon, électricien, constructeur d'ouvrage), métiers de l'industrie, cafés, hôtels, restaurants, boîtes de nuit, agriculteurs, boulangers etc.*

Par ailleurs, **certaines activités ne pourront être couvertes en RC** dans la mesure où elles représentent un risque trop spécifique ex: *médecin, chirurgien, architecte, avocat etc.*

Afin de vérifier l'éligibilité de votre client en amont de l'entretien, vous pouvez utiliser **l'outil Excel de pré-qualification** mis à votre disposition. Il vous indiquera, sur la base du code NAF du client, si l'activité est éligible à l'offre et si la RC est couverte. Pensez également à consulter **les fiches métiers** de l'applicatif de souscription qui vous indiquent si le métier est dans votre délégation.

LES AVANTAGES POUR LE CLIENT

La Multirisque Professionnelle

- Une offre qui s'adapte aux besoins et à l'activité du client
- Des garanties spécifiques à certains métiers (ex: coiffeur, esthéticienne, fleuriste, coiffeur, magasin de vêtement, professions médicales) – voir le détail dans les fiches métiers de l'applicatif
- En cas de sinistre, règlement sous 48 heures après accord de votre client sur le montant de l'indemnité
- Remplacement des machines et du matériel financés par la Caisse à leur valeur d'achat sans application de vétusté pendant 5 ans à compter de leur date d'achat
- Couverture des pertes d'exploitation en cas de sinistre garanti avec le Pack Sécurité Financière

La Multirisque Non Exploitant

- Indemnisation en valeur à neuf des locaux en cas de sinistre garanti
- Des garanties complémentaires (perte de loyers, mensualité de prêt immobilier, cotisation assurance)
- Protection Juridique Bailleur comprenant une assistance pour le recouvrement des loyers impayés

COMMENT SOUSCRIRE?

- Connectez-vous à l'applicatif de souscription via le lien « PRO-Assurances IARD » depuis le poste de travail. Laissez-vous guider par l'outil depuis la phase de découverte du besoin jusqu'à l'édition du contrat.
- **Documents contractuels à remettre au client:** les Conditions Générales, la proposition valant avis de conseil, la lettre d'acceptation s'il s'agit d'un contrat à effet immédiat (**), l'autorisation de prélèvement, la facture

Besoin d'aide ou d'assistance sur l'outil ou pour la découverte du besoin?

Contactez le site BPCE APS au **0825 006 018** ou par mail **iard-pro@assurances.natixis.com**

(**) Pour un contrat à effet différé (>3mois), la lettre d'acceptation sera envoyée par BPCE APS au client aux alentours de J-60 avant la date d'effet